

## Compte rendu de la séance du mercredi 28 août 2019

**Présidente** : Guylène PANTEL

**Secrétaire** : Mireille CATHEBRAS

**Présents** : Guylène PANTEL, Joëlle PAUC, Catherine RABIÉ, Jean-Louis PEYRE, Fortuné MOURGUES, Monique FIRMIN, Dominique ROGER, Mireille CATHEBRAS, Odile BEAUMEL

**Absents et absents excusés** : Francis SEVAJOL, Sandrine PAULET

**Représentés** : Olivier LARRIÈRE par Odile BEAUMEL, François SEVAJOLS par Fortuné MOURGUES, Brigitte DONNADIEU par Jean-Louis PEYRE, Sylvain MOLINES par Guylène PANTEL

Mme Sandrine PAULET a quitté la séance à 19 heures et n'a plus participé aux votes à compter de ce moment là.

### Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente

- Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.
- Désignation délégués à la Caisse Nationale d'Action Sociale (CNAS)
- Adoption d'un nouveau plan de financement pour les travaux de l'église d'Ispagnac
- Nouvelle convention de partenariat de la lecture publique
- Création de deux emplois d'adjoints techniques non permanents à temps non complet
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet au 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Questions diverses

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les 3 points suivants :

- Décision modificative : virement de crédits sur le budget de l'eau et de l'assainissement
- Subvention exceptionnelle au Tennis Club Floracois
- Village de gîtes Le Pavillon : Tarif repas pour adultes extérieurs occasionnels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2019

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, elle demande l'approbation de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

### **Délibérations du conseil :**

#### PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS EN COURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal, telles qu'elles sont définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour le personnel titulaire et par le décret n°88-145 du 16 février 1988 pour les agents non titulaires.

Le Centre de Gestion, à cette occasion, organise une vaste consultation qui offrira à la collectivité une connaissance éclairée de l'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents souhaite bénéficier le cas échéant du contrat groupe que le Centre de Gestion se propose de souscrire au 1er janvier 2020.

#### DESIGNATION DELEGUES A LA CAISSE NATIONALE D'ACTION SOCIALE (CNAS)

1 délégué élu : Joëlle PAUC

1 délégué agent : Ludivine DERANCY

#### ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE D'ISPAGNAC

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir le plan de financement des travaux de rénovation de l'Eglise d'Ispagnac voté par délibération n°DE\_2019\_010 en date du 24 janvier 2019.

Une étude de diagnostic a été effectuée en décembre 2018 par M. FIORE Frédéric, architecte du patrimoine.

Le montant des travaux H.T. est estimé à 310 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le nouveau plan de financement tel que ci-dessous :

DRAC	155 000 €
Région Occitanie	28 636 €
Département de la Lozère	50 000 €
Souscription via Fondation du Patrimoine	14 364 €
Autofinancement	62 000 €

### NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental par l'intermédiaire de la bibliothèque départementale et du service informatique a mis en place un projet de catalogue et portail collectifs depuis 2014 et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide le renouvellement pour une durée de 3 ans.

### CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLETS

Mme le Maire explique à l'assemblée la nécessité de renouveler deux contrats pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités du 1er septembre au 30 septembre 2019, à savoir :

- un agent d'entretien et de restauration scolaire pour 28h45 hebdomadaires ;
- un agent polyvalent d'entretien des bâtiments communaux, remplacement ponctuel personnel de l'école publique et état des lieux du Centre Culturel pour 4h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Mme le Maire et à l'unanimité des membres des présents, valide cette proposition.

### CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET AU 1ER OCTOBRE 2019

Madame le Maire met au vote la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (4 heures hebdomadaires annualisées), pour exercer des missions d'un agent polyvalent d'entretien des bâtiments communaux, remplacement ponctuel du personnel de l'école publique et réalisation des états des lieux du Centre Culturel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de créer ce poste à compter du 1er octobre 2019.

### CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET AU 1ER OCTOBRE 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (29,17 heures hebdomadaires annualisées), pour exercer des missions d'un agent d'entretien et de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de créer au 1er octobre 2019 un poste d'adjoint technique territorial.

## DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDITS SUR LE BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le virement de crédits sur le budget de l'eau et de l'assainissement indiqué dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00 €
TOTAL :		0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	115 264.55 €	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		115 264.55 €
TOTAL :		115 264.55 €	115 264.55 €
TOTAL :		115 264.55 €	115 264.55 €

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS CLUB FLORACOIS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association « TENNIS CLUB FLORACOIS » pour initier à la pratique du tennis dans les écoles publiques et les écoles privées du bassin de vie ainsi qu'au collège de Florac Trois Rivières.

Ces interventions seront l'occasion pour les enfants des 2 écoles d'Ispagnac de découvrir un nouveau sport et de bénéficier d'une heure d'activité hebdomadaire et ce durant les 36 semaines que compte l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, octroie une subvention exceptionnelle pour l'année 2019 de 1 200 € sous réserve que :

- Des compléments d'informations soient donnés à la Mairie ;
- Les écoles d'Ispagnac donnent un accord de principe pour ces interventions ;
- L'adjoint aux sports soit convié aux diverses réunions de préparation.

## VILLAGE DE GITES LE PAVILLON : TARIF REPAS POUR ADULTES EXTERIEURS OCCASIONNELS

Le tarif d'un repas a été fixé à 14 € TTC à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pour des adultes extérieurs occasionnels logeant au village de gîtes "Le Pavillon" dans le cadre de missions exercées en priorité pour des collectivités.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe de la création pour la Commune d'Ispagnac d'une page Facebook et d'un compte Instagram.

La séance est levée à 20h15.

